



AVIS POUR DEVENIR PARTICIPANT A LA CONFERENCE PUBLIQUE SUR LE PLAN
PROVISOIRE D'AMENAGEMENT DU NUNAVUT
Date Limite pour Postuler: 20 Septembre 2016

Date: 23 Août 2016

Conformément à la section 11.5.4 de l'Accord sur les Revendications Territoriales du Nunavut (ARTN) et la section 51 de la *Loi sur l'Aménagement du Territoire et l'Évaluation des Projets du Nunavut (Canada) (ATEPN)*, la Commission d'Aménagement du Nunavut (CAN) tiendra une Audience Publique sur le Plan Provisoire d'Aménagement du Territoire du Nunavut (PPAN), provisoirement prévue du 21 au 27 Novembre 2016 à Iqaluit dont le lieu reste encore à déterminer. Une version améliorée du PPAN, basée sur les observations techniques des Participants, publiée le 23 Juin 2016, sera examinée par les Participants et les Commissaires de la CAN lors de l'Audience Publique.

Depuis Mai 2015, la CAN a offert trois occasions de devenir un Participant. Parce qu'un PPAN révisé a été publié le 23 Juin 2016 et que la CAN tiendra une Conférence Préparatoire à l'Audience sur les questions de procédure du 27 au 29 Septembre 2016, la CAN offre une dernière occasion pour les «Parties» et «Personnes Intéressées» de devenir «Participants» avec le droit de présenter des preuves et de faire des présentations orales lors de l'Audience Publique Finale. **Comme cette quatrième occasion de devenir un Participant vise à permettre aux nouveaux Participants d'assister à la Conférence Préparatoire à l'Audience sans causer un retard dans le processus, le calendrier pour déposer les candidatures pour devenir un Participant est de 27 jours à compter de la date de cet avis, qui est plus courte que des avis précédents donnant 30 jours.** Un résumé des prochaines étapes du processus y est attaché.

Le PPAN peut interdire certaines utilisations des terres et affecter des droits, les projets devront se conformer au PPAN une fois approuvés, et les projets conformes au PPAN approuvé peuvent porter atteinte aux droits des Inuits conformément à l'ARTN. Les Inuits du Nunavut; les Autres Peuples Autochtones visés à l'Article 40 de l'ARTN, y compris Makivik, Denesuline du Nord du Manitoba et du Nord de Saskatchewan; les résidents du Nunavut; Nunavut Tunngavik Inc.; et les Organisations Inuites Désignées; les Organisations Inuites Régionales; les municipalités; les Comite de Gestion des Terres et Ressources Communautaires; et les ministères et organismes du gouvernement fédéral et territorial, et les Organisations de Chasseurs et Trappeurs (les **Parties**), et d'autres peuvent être affectés. Si vous souhaitez recevoir d'autres avis de l'Audience Publique, être consulté sur des questions techniques, assister à Conférence Préparatoire à l'Audience de la CAN du 27 au 29 Septembre 2016, et fournir des preuves et des observations sur le PPAN à l'Audience Publique pour la CAN qui prendra en considération lors de la révision du PPAN pour approbation finale, vous devez devenir un participant tel que expliqué ci-dessous. Si vous êtes déjà un Participant, vous n'avez pas besoin d'en faire une nouvelle demande.

Devenir un participant - Date Limite 19 Septembre 2016

Si vous êtes une Partie mentionnée ci-dessus et tel que défini dans les *Règles de Procédure des Audiences Publiques et des Examens Publics* de la CAN telle que modifiée le 8 Juillet 2015 (RPAPEP) ou de l'Organisation des Chasseurs et Trappeurs reconnue comme partie sous la direction des Commissaires sur la procédure en date du 4 Juin 2015 variant la RPAPEP, vous devez aviser la CAN de votre intention de participer **au plus tard à midi Heure Normale de l'Est le 19 Septembre 2016** en donnant (cette information sera rendue publique):

- Votre nom, adresse, numéro de téléphone, et le cas échéant votre télécopieur et l'adresse électronique et l'adresse la plus fiable et efficace pour le service des documents, de préférence par télécopieur ou par courriel électronique ;
- Si quelqu'un vous représentera, fournir leurs coordonnées complètes; et
- La langue dans laquelle vous souhaitez être entendu.

Si vous n'êtes pas une partie énumérée ci-dessus, vous devez faire la demande pour le droit de participation pour devenir un Participant. **Soumettez une demande écrite au plus tard à midi Heure Normale de l'Est le 19 Septembre 2016**, et fournissez les informations suivantes (cette information sera rendue publique):

- Votre nom, adresse, numéro de téléphone, et le cas échéant votre télécopieur et l'adresse électronique et l'adresse la plus fiable et efficace pour le service des documents, de préférence par télécopieur ou par courriel électronique ;
- Si quelqu'un vous représentera, fournir leurs coordonnées complètes; et
- La langue dans laquelle vous souhaitez être entendu.
- Un bref résumé des raisons de votre intérêt pour la procédure, y compris des informations, des connaissances ou des opinions en votre possession et qui ce serait utile à la CAN pour la résolution d'un problème; et
- La nature et la portée de votre participation prévue - Allez-vous faire une présentation orale ou écrite, et y a-t-il un problème particulier qui vous intéresse.

La CAN peut choisir d'accorder un droit de participation si votre intérêt est direct et réel, votre participation va promouvoir l'Audience Publique, et contribuera à la transparence et l'équité de ladite Audience. Un octroi du droit de participation peut être limité à des questions spécifiques, et vous pourrez être invité à partager un seul droit de participation avec d'autres ayant des intérêts similaires aux vôtres.

La CAN postera les demandes de droit de participation sur son site internet et les Participants existants peuvent donner des opinions sur la demande par écrit au plus tard à midi Heure Normale de l'Est, le 21 Septembre 2016. Les commissaires examineront les demandes de droit de participation et commentaires écrits et décideront des droits de participation lors d'une réunion des Commissaires le 22 ou 23 Septembre 2016. Les participants seront en mesure de participer à la Conférence Préparatoire à l'Audience prévue du 27 au 29 Septembre 2016 au Cadet hall, Iqaluit, dont l'avis sera publié séparément. Les Personnes Intéressées faisant la demande de droit de participation doivent être prêts à participer à ladite Conférence Préparatoire dans le cas où le droit de participation leur est accordé.

La CAN pourrait émettre d'autres avis publics sur les calendriers et mesures procédurales supplémentaires qui auront lieu avant ladite Audience Publique, y compris les dates pour le dépôt des documents, les observations et réponses écrites, les arguments, et la date limite, l'heure et le

lieu de l’Audience Publique. Pour obtenir une copie des Règles de Procédure des Audiences Publiques et des Examens Publics, pour examiner le registre public des procédures, pour avoir plus amples renseignements sur comment devenir un participant, pour examiner le dossier public des procédures ou pour toutes autres informations y relatives, bien vouloir contacter la CAN aux adresses suivantes:

- submissions@nunavut.ca; ou,
- Jonathan Savoy, jsavoy@nunavut.ca; Commission d’Aménagement du Nunavut, Boite postale: 2101, Cambridge Bay, NU X0B 0C0; Téléphone: (867) 983-4632 | Télécopieur: (867) 983-4626| Site internet: <http://www.nunavut.ca>

Calendrier pour la Conférence Publique Finale sur le PAN

Date	Activité
2016	
12 Septembre*	Réponses des Participants aux rapports des experts soumis le 15 Août 2016. * <i>Susceptible de changer suivant la Conférence Préparatoire à l’Audience.</i>
19 Septembre (midi)	Les Parties notifient l'intention de participer, les personnes intéressées font la demande pour un Droit de Participation
21 Septembre (midi)	Les Participants font des remarques sur les demandes des personnes intéressées pour un Droit de Participation
22 / 23 Septembre	Octroies de Droit de Participation par les Commissaires
27 - 29 Septembre	Conférence Préparatoire à l’Audience, en présence des parties, Iqaluit
Octobre-Novembre	Sessions Communautaires Régionales des Représentant qui se tiendra à Nord de Baffin, au Sud de Baffin, Kitikmeot, Kivalliq, régions Denesuline et Makivik. Les sujets à aborder comprennent l'orientation au projet PAN et le document Options et Recommandations, et des conseils et le matériel pour préparer la Conférence Publique Finale. Les communautés seront sondées pour leurs opinions.
28 Novembre *	Dernier délai pour les soumissions écrites sur le projet PAN, évidences écrites, ou autres matériels qui seront évoqués à la Conférence Publique. * <i>N.B. Susceptible de changer pour le 13 Janvier 2017, sous réserve des discussions à la Conférence Préparatoire à l’Audience.</i>
2017	
Janvier	2 ^{eme} Conférence Préparatoire à l’Audience
Mars/Avril	Conférence Publique Finale, Iqaluit